



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale dans l'Education Nationale.



Lundi 26 septembre 2011

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant :

<http://68.snuipp.fr/spip.php?article2134>

si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

[Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2011-2012 est en ligne](#)

**Mardi 27 septembre 2011 : grève et manifestation
à MULHOUSE à 10h, place de la Bourse.**

SOMMAIRE

- 1) Le ministère veut-il décourager les directrices et directeurs d'école d'organiser les élections professionnelles ? Veut-il affaiblir la participation à ces élections ?**
- 2) Élections professionnelles 13 au 20 octobre 2011 : je récupère mon mot de passe facilement.**
- 3) Réengagement et recrutement des EVS : l'Inspectrice d'Académie répond au SNUipp-FSU 68.**
- 4) Outil pratique : l'annuaire des services de l'Inspection Académique.**
- 5) Guide RASED à distribuer aux parents d'élèves.**

1) Le ministère veut-il décourager les directrices et directeurs d'école d'organiser les élections professionnelles ? Veut-il affaiblir la participation à ces élections ?

Depuis plusieurs jours, les directrices et les directeurs d'école sont excessivement sollicités pour l'organisation des élections professionnelles qui se tiendront du 13 au 20 octobre. Rien n'est fait pour leur faciliter la tâche. Après la multiplication des courriels, les directeurs sont maintenant contraints d'aller imprimer eux-mêmes les documents et les afficher dans l'école. Jusqu'à plus de quarante pièces jointes. Le SNUipp-FSU 68 est intervenu auprès de l'IA et du Rectorat pour que ce travail spécifique soit réalisé par les Inspections académiques.

Au moment même où l'aide administrative dans les écoles fait défaut et la charge de travail est en excès, cette cacophonie est intolérable.

Cette situation doit cesser. L'édition et la transmission des listes sont de la responsabilité des Inspections.

Le ministère voudrait affaiblir la participation des enseignants des écoles aux élections qu'il ne s'y prendrait

pas autrement ! Nous connaissons déjà le bénéfice qu'il en tirerait au moment où les personnels et plus largement l'opinion publique rejettent sa politique de suppression massive de moyens à l'école publique. Le SNUipp-FSU invite les directrices et directeurs d'école à aller au plus simple pour l'organisation de ce scrutin. Il les appelle à exiger de l'administration l'envoi de versions imprimées des documents à afficher. Le SNUipp-FSU a mis en place un espace explicatif sur son site

(<http://www.snuipp.fr/Je-ne-me-laisse-pas-faire-je-vote>)

Malgré ces contraintes, le SNUipp-FSU appelle les personnels à déjouer la stratégie ministérielle en faisant en sorte que le maximum d'enseignants s'exprime lors de ce scrutin. **Ne nous laissons pas faire : Votons !**

2) Élections professionnelles 13 au 20 octobre 2011 : je récupère mon mot de passe facilement.

Je ne me laisse pas faire, je vote !

Quelques clics pour une grande claque à Luc CHATEL !

Toutes les modalités [ICI](#)

Conseil du SNUipp-FSU : ATTENTION à ne pas perdre la notice, le mot de passe et tout le monde vote dès le 13 octobre (pour le SNUipp-FSU et la FSU bien sûr).

Dans le courrier remis par le directeur ou arrivé par la poste, la notice de vote contient une « case à gratter » qui cache un « identifiant de vote » et rappelle à chacun son « NUMEN ». Ces deux éléments sont à conserver précieusement !

Avant de se connecter au site pour récupérer son mot de passe, vérifier bien que l'ordinateur personnel ou celui de l'école est bien configuré ([via le portail élections](#)).

Pour récupérer mon mot de passe

- il faut se connecter sur le [site ministériel](#)

- il faut l'identifiant de vote et le NUMEN (voir courrier arrivé à l'école le 21 ou 22 septembre 2011) et les 6° et 7° caractères du numéro de sécurité sociale correspondent à votre département de naissance.

Il faut aussi indiquer une adresse électronique pour recevoir son « mot de passe » par mél. (Attention, une même adresse électronique ne peut pas être utilisée par deux électeurs différents !). Bien conserver ce « mot de passe » (et le reste !).

3) Réengagement et recrutement des EVS : l'Inspectrice d'Académie répond au SNUipp-FSU 68.

Suite à un courrier du SNUipp 68 demandant à l'IA de recruter en priorité sur les nouveaux postes d'EVS, les EVS dont les contrats s'étaient terminés en fin d'année dernière (soit sur leur poste d'origine ou sur d'autres postes), l'IA a répondu de la façon suivante :

« Suite à votre courrier du 13 septembre relatif au recrutement de nouveaux EVS, je vous informe que j'accepte la proposition de prioriser les EVS dont les contrats se sont terminés cet été.

Toutefois, je tiens à vous préciser que l'éligibilité de la personne sur ces contrats aidés est évaluée par Pôle Emploi et que cette éligibilité peut évoluer très rapidement ne permettant pas toujours une garantie de réembauche.

Nous appliquerons le même principe pour l'ensemble des EVS. »

Mme l'Inspectrice d'Académie

4) Outil pratique : l'annuaire des services de l'Inspection Académique.

Annuaire de l'Inspection académique du Haut-Rhin 2011-2012 : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1270>

L'annuaire vous permet de trouver l'ensemble des coordonnées des personnes et des services de l'Inspection académique du Haut-Rhin, ainsi que les coordonnées des établissements scolaires du second degré et des établissements spécialisés sous-contrat ou convention avec l'Education Nationale (mise à jour : septembre 2011).

[Organigramme 2011-2012](#)

[Annuaire 2011-2012 - pdf - 3,18 M](#)

La division du 1^{er} degré : tous les numéros de téléphone et les spécialités des services

[La division du 1er degré 2011/2012](#)

5) Guide RASED à distribuer aux parents d'élèves.

Voici la mouture 2011-2012 du supplément RASED, à destination des parents proposée par les associations des RASED pour compléter les guides fournis par l'éducation nationale

Les associations professionnelles des personnels de RASED* ont réédité cette année un supplément destiné à compléter les guides fournis aux parents par l'éducation nationale sur l'école maternelle et l'école élémentaire. De fait comme pour tous les documents qui émanent du ministère sur le fonctionnement de l'école et sur l'aide aux élèves en difficulté, le ministère reste singulièrement muet sur les aides spécialisées et le travail des réseaux.

Dans ce supplément – un recto verso -, y sont simplement rappelés les missions des RASED et le travail des différents professionnels qui interviennent. La différence entre aide personnalisée et aides spécialisées est aussi explicitée.

Ce document peut être utilement distribué aux familles avec les guides ou utilisé pour expliquer les possibilités offertes au sein de l'école pour les élèves en difficulté... même si malheureusement elles sont de moins en moins accessibles à tous du fait de la nouvelle vague de suppressions de postes.

* Association française des psychologues de l'éducation nationale, Fédération nationale des associations de maîtres E, Fédération nationale des associations de rééducateurs de l'éducation nationale

[Le guide en lien](#)

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>